



Clause résolutoire sans contrat de bail?

Par **linda06**, le **05/02/2016** à **16:19**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement mais voilà ça fait 13 mois que le locataire ne paye plus son loyer. Cela me met dans une position particulièrement inconfortable. Mais je ne sais pas comment le faire sortir car nous n'avons pas établi de contrat de bail.

Je lui ai déjà envoyé 2 mise en demeure mais rien: le pli est avisé mais non réclamé.

Je voudrais maintenant lui envoyer un commandement de payer par huissier mais je ne sais pas si cela aura du poids vu qu'il n'y a pas de contrat écrit donc pas de clause résolutoire.

Pouvez-vous m'éclairer sur la démarche à suivre.

Je vous remercie d'avance.